

Compte rendu de la réunion du bureau de l'ASL du 24 mars 2007

Présents : Philippe Jardin, Christian Rozé, Patrick Chapira.

1. Etudes des dossiers de régularisation de travaux et de demande de travaux

Régularisations

- Dossier de M. Philippe, 1 rue de Chateaubriand : photo manquante fournie. Dossier déposé en mairie le 11-12-1992 pour extension et surélévation. Dossier complet. Accord de l'ASL. Courrier fait et distribué.
- Dossier de M. Fernandes, 15 rue de Saint-Malo. Dossier déposé en mairie le 06-07-2000 pour extension de salon. Dossier complet. Accord de l'ASL donné le 01-03-2007
- Dossier M. Jendrzeczak, 27 rue de Saint-Malo. Dossier déposé en mairie le 07-07-1999 pour extension salon. Dossier complet. Accord de l'ASL. Courrier fait et distribué.
- Dossier M. Amiaud, 2 rue du Grand Bé. Dossier déposé en mairie le 10-07-2003 pour pose deux fenêtres de toit côté jardin + transformation mezzanine. Dossier complet. Accord de l'ASL. Courrier fait et distribué.
- Dossier M. Gallaire, 4 allée de Belle-Ile. Dossier déposé en mairie le 02-03-1998 pour extension salon. Dossier complet. Accord de l'ASL. Courrier fait et distribué.
- Dossier M. Lovisa : pas de rendez-vous encore pris avec la mairie. Action : Philippe Jardin

Travaux à venir

- M. Amiaud, 2 rue du Grand-Bé. Dossier déposé en mairie le 09-03-07 pour pose fenêtre de toit côté rue. Dossier complet. Accord de l'ASL. Courrier fait et distribué
- M. Levy, 3 rue de Chateaubriand. Dossier déposé en mairie le 23-02-07 pour pose de fenêtres de toit côté rue et jardin. Dossier complet. Accord de l'ASL. Courrier fait et distribué

2. Relations avec cabinet EIC

- un rendez-vous devra être pris courant avril 2007 avec M. Alarcon / EIC et avec Mrs Jardin et Rozé pour vérifier les dépenses/recettes, et préparer la clôture des comptes au 30-06-2007.

3. Remplacement des plaques ondulées sur les toits des garages

- s'agissant de plaques ondulées contenant de l'amiante, le remplacement ne peut se faire que dans de strictes conditions. Néanmoins, le bureau proposera à la prochaine assemblée générale, un dossier sur les possibilités de remplacement (type de matériaux, devis éventuels ...). Nous demandons aux personnes souhaitant faire (faire) ces travaux d'attendre les délibérations de la prochaine AG. Pour monter le dossier technique, l'avis d'une personne compétente habitant la résidence sera demandé (possibilité de passer en 6 ondes, de mettre des plaques transparentes ...)
- Dimension actuelles des plaques : 305 x 88 et 152 x 88 cm, en 5 ondes
- Bien que le remplacement de ces plaques soit de droit privé, mais s'agissant d'une modification de l'aspect extérieur et sujette à problèmes techniques, une procédure sous contrôle du bureau de l'ASL sera établie suite à l'AG.

4. Installation de panneaux solaires générateurs d'électricité sur les toits des maisons.

Plusieurs personnes semblent intéressées par l'installation de panneaux solaires électriques sur les toitures des maisons, afin de bénéficier d'une revente de cette électricité à EDF et d'obtenir un crédit d'impôts sur l'installation. S'agissant d'une modification importante de l'aspect de la résidence, ce sujet sera présenté en AG afin d'y être débattu. Nous demandons aux personnes souhaitant faire faire ces travaux d'attendre les délibérations de la prochaine AG.